

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010****1. Statut de l'organisme municipal****RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a été constituée au moyen d'une entente intermunicipale adoptée en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et au *Code municipal du Québec*. Le ministre des Affaires municipales a décrété sa constitution le 11 septembre 1991. Des modifications ont été apportées au décret original le 20 mai 2000 et le 16 novembre 2002.

La Régie a pour objet la gestion globale des matières résiduelles incluant les boues de fosses septiques des municipalités membres. Le 16 novembre 2002, la dénomination sociale de la Régie qui était « Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie » a été remplacée par « Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ».

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Régie est devenue responsable du lieu d'enfouissement sanitaire (LET) de Champlain et de son exploitation.

La Régie a signé une entente avec Groupe RCM inc. afin de former une société en nom collectif, Récupération Mauricie S.E.N.C. Cette dernière opère un centre de tri à St-Étienne-des-Grès. La participation de la Régie est de 49 %.

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**

La société a été constituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.Q. 2001, chapitre 23) et a pour mission d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES**

L'organisme a été constitué sous l'autorité de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exempté des impôts sur le revenu.

L'organisme s'occupe de la gestion de salles de spectacles, d'expositions, de diffusion des arts et de soutien au milieu culturel de la Ville de Trois-Rivières.

**COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**

La société, constituée le 15 mai 2006 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, faisait la préparation et la promotion des fêtes du 375<sup>e</sup> anniversaire de Trois-Rivières.

**CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN**

L'organisme a été constitué sous l'autorité de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exempté des impôts sur le revenu. L'organisme coordonne les services et les activités offerts à la clientèle et a la responsabilité de la réalisation des aménagements à être effectués sur l'île St-Quentin appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

**INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**

L'organisme, connu jusqu'en décembre 2009, sous le nom de Société de développement économique de Trois-Rivières (C.L.D. Trois-Rivières), a été constitué conformément à ses

statuts de fusion datés du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et 2008 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme offre des services de première ligne d'accompagnement ou de soutien technique ou financier auprès d'entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, fait de la location d'immeubles et promeut, planifie et développe des activités touristiques et de congrès, sur le territoire de la ville de Trois-Rivières.

### **FESTIVOIX DE TROIS-RIVIÈRES**

L'organisme a été constitué sous l'autorité de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exempté des impôts sur le revenu. Il a pour but d'organiser un festival d'art vocal à Trois-Rivières.

### **CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**

L'organisme a été constitué le 21 juillet 2009 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec a débuté ses activités en janvier 2010. L'organisme est une corporation para-municipale rattachée à la Direction des arts et de la culture à qui la Ville de Trois-Rivières a confié la gestion de l'Amphithéâtre de Trois-Rivières et des programmes de diffusion s'y rattachant. Il est également responsable du Bureau des événements dont les principales activités sont la mise en place d'un club de presse, la tenue d'un calendrier des événements, la réalisation du programme d'animation de la rue des Forges et du programme de bonification des événements.

## **2. Principales méthodes comptables**

### **A) Périmètre comptable**

#### **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie n'a aucun organisme dans son périmètre comptable qu'elle doit consolider selon la méthode de consolidation ligne par ligne. Sa participation dans la société Récupération Mauricie S.E.N.C. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

#### **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**

La société de transport de Trois-Rivières n'a aucun organisme dans son périmètre qu'elle doit consolider.

Par ailleurs, comme elle fait partie du périmètre comptable de la Ville de Trois-Rivières, elle doit lui fournir l'information financière lui permettant de faire une consolidation.

### **B) Comptabilité d'exercice**

#### **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la Régie applique la méthode de la comptabilité d'exercice.

Selon cette méthode, les revenus et les dépenses sont comptabilisés au cours de l'exercice où ont eu lieu les faits ou les événements. Ces transactions sont comptabilisées sans égard au moment où les activités sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou toute autre façon.

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus et de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES****CONSTATATION DE REVENUS**

La Corporation de développement culturel de Trois-Rivières applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les honoraires de gestion et les contrats de services sont constatés au moment où les services sont fournis.

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés mensuellement en tenant compte de la durée de détention du placement.

**COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.****CONSTATATION DES PRODUITS**

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports sur la durée globale du projet des fêtes du 375<sup>e</sup> anniversaire de Trois-Rivières. Les apports affectés à des projets spécifiques sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions devant couvrir la durée de vie entière de la corporation, seront portées progressivement à l'état des résultats pour couvrir les charges de chaque exercice financier, créant un excédent ou une insuffisance des produits sur les charges seulement lors de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009 et des états financiers subséquents de la société. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN****COMPTABILITÉ PAR FONDS**

Le fonds d'exploitation rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le coût des immobilisations, les subventions reçues ainsi que les emprunts contractés pour financer l'acquisition d'immobilisations sont présentés dans le fonds des immobilisations.

## CONSTATATION DES REVENUS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Tous les revenus de restaurants et bars, d'usagers et de gestion, mis à part les services à la marina, sont considérés comme gagnés à la date où les services sont rendus. Quant aux revenus liés aux services à la marina, ils sont amortis au prorata de l'avancement de la période estivale, soit la période pendant laquelle les membres peuvent se prévaloir de leur droit de passage.

**INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus, à l'exception du fait que les dépôts à terme, les prêts et la dette à long terme sont comptabilisés à la valeur nominale ou lieu d'être comptabilisés initialement à la juste valeur et par la suite au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et du fait que les instruments financiers dérivés incorporés, devant être séparés de l'instrument principal, auraient dû être comptabilisés à la juste valeur. De plus, des informations additionnelles relativement à ces instruments financiers auraient dû être présentées. Les états financiers tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

## COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'immobilisations regroupe le coût des immobilisations corporelles et de l'investissement net dans un contrat de location-financement ainsi que les emprunts contractés pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'investissement net dans un contrat de location-financement.

Le fonds d'économie sociale rend compte des activités de l'organisme pour soutenir le développement des entreprises d'économie sociale.

Le fonds jeunes promoteurs présente les activités que l'organisme effectue afin d'aider les jeunes entrepreneurs à créer une première entreprise.

Le fonds local d'investissement rend compte des prêts et des investissements que l'organisme effectue dans des entreprises en démarrage ou en expansion.

Le fonds de diversification économique vise à favoriser la création de projets de développement d'entreprises et la création d'emplois et à favoriser la réalisation d'études permettant le développement d'entreprises.

Le financement des activités de l'organisme est constitué principalement de subventions de la Ville de Trois-Rivières. Les fonds disponibles sont répartis entre les divers fonds de l'organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

## CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

**FESTIVOIX DE TROIS-RIVIÈRES**

## COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'exploitation rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme.

Le coût des immobilisations ainsi que les sommes reçues pour financer l'acquisition d'immobilisations sont présentés dans le fonds des immobilisations.

## CONSTATATION DES REVENUS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus sont constatés dès que l'organisme encaisse la contrepartie pour les droits d'entrée.

Les revenus d'artisans et concessions, de commandites, de publicité, de cachets d'artistes et de ventes sur le site et location sont comptabilisés lorsque le service est rendu.

**CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**

## CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

**C) Stocks de fournitures****RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Les stocks sont évalués à la moindre valeur entre le coût et la valeur de remplacement selon la méthode du premier entré, premier sorti.

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**

Les stocks de fournitures comprennent des pièces et du carburant qui seront consommés dans le cours normal des opérations au cours des prochains exercices. Ces stocks sont comptabilisés au coût établi selon la méthode de l'épuisement successif. Les stocks désuets sont radiés des livres.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif (FIFO).

**CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif (FIFO).

**INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

**D) Immobilisations****RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est établi en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire pour des durées variant de 5 à 40 ans.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode d'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Bâtiments	Entre 10 et 40 ans
Véhicules	Entre 3 et 14 ans
Ameublement et équipement de bureau	Entre 3 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	Entre 3 et 10 ans

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES**

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif pour les équipements, les logiciels et le matériel informatique et la méthode de la ligne droite pour les autres éléments aux taux suivants :

Conque d'orchestre	5 %
Projecteurs de poursuite	10 %
Équipements - Salle J.-Antonio-Thompson	10 %
Équipements - Maison de la culture	10 %
Équipements - Bibliothèque Gatien-Lapointe	10 %
Équipements - Théâtre du Cégep	10 %
Améliorations locatives	10 % et 20 %
Équipements de sonorisation	20 %
Équipements	5 % et 20 %
Logiciels	30 %
Matériel informatique	30 %

Matériel informatique - Maison de la culture	30 %
Matériel informatique - Bibliothèque Gatien-Lapointe	30 %

**COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif, aux taux suivants, réduits de moitié pour les acquisitions de l'exercice :

Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

**CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN**

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif pour le matériel informatique et de la ligne droite pour les autres éléments aux taux suivants :

Améliorations locatives	10 %
Mobilier et équipement	5 % et 10 %
Matériel roulant	10 % et 30 %
Matériel informatique	30 %

**INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement, basé sur le coût moins la valeur résiduelle, réparti sur la durée de vie utile de l'immobilisation, est calculé selon les méthodes d'amortissement et taux annuels suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Bâtiments	Linéaire	2,5 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 % et durée résiduelle du bail
Aménagement de terrain	Dégressif	8 %
Équipement de laboratoire	Dégressif	20 %
Mobilier et équipement de bureau	Dégressif	20 %
Enseigne	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif et linéaire	20 % et 33 %

**FESTIVOIX DE TROIS-RIVIÈRES**

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de la ligne droite pour les améliorations locatives et la méthode du solde dégressif pour les autres éléments aux taux suivants :

Chapiteaux	10 %
Mobiliers, kiosques et équipement informatique	20 %
Bannières	33 %
Matériel et outillage	50 %
Améliorations locatives	Durée du bail plus un renouvellement

**CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Mobilier	20 %
Équipement informatique	30 %

**E) Revenus de transfert****RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible.

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible.

**F) Avantages sociaux futurs****RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE****RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Régie est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) offert par la Régie est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES****AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les congés de maladie accumulés par les employés.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.



Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode dite de « répartition des prestations au prorata des services », à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

#### **INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**

L'organisme cotise à régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. La charge relative à ce régime correspond à la cotisation requise de l'organisme pour l'exercice.

#### **CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**

L'organisme cotise au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. La charge relative à ce régime correspond à la cotisation requise de l'organisme pour l'exercice.

### **G) Montants à pourvoir dans le futur**

#### **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**

Le montant à pourvoir dans le futur correspond à des charges comptabilisées dans l'exercice ou antérieurement qui font l'objet de taxation différée. Il est créé aux fins suivantes à la suite d'un choix exercé par la société et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Mesures transitoires relatives au passage à la comptabilité d'exercice au 1<sup>er</sup> janvier 2000 :

- pour les salaires et les avantages sociaux : sur une période maximale de 20 ans.

### **H) Autres éléments**

#### **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

##### **ESCOMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION REPORTÉS**

Les escomptes sur obligations, comptabilités en réduction de la dette à long terme, sont amortis sur la durée du financement qui est généralement de cinq ans.

##### **PLACEMENTS À LONG TERME**

La participation dans la société en nom collectif est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

##### **INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE**

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs et sur les renseignements fournis à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états

financiers ainsi que les montants des produits et des charges de la période. Ces estimations font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements se révèlent nécessaires, ils sont portés aux résultats de l'exercice au cours duquel la direction en prend connaissance.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Tous les emprunts inclus à la dette à long terme de la Régie portent des taux d'intérêt fixes, par conséquent, les risques auxquels est exposée la dette à long terme sont minimes.

### **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**

#### PRINCIPES COMPTABLES

La société applique les principes comptables généralement reconnus du Canada basés sur les recommandations du Conseil sur la comptabilité du secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés.

#### ESTIMATION DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

#### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée et mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs :

Encaisse, débiteurs et créditeurs :

Ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Dette à long terme :

La dette à long terme est classée comme autre passif. Elle est comptabilisée au coût après amortissement.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires qui fluctuent souvent

entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance initiale est de moins de trois mois.

#### FONDS DE CONTRIBUTION DES AUTOMOBILISTES

Les contributions des automobilistes sont perçues par la Société de l'assurance automobile du Québec, 98 % des sommes perçues sont versées au ministère des Transports qui en fait la répartition en fonction des contributions provenant de chaque région.

#### SUBVENTIONS

La société reçoit différentes subventions du gouvernement du Québec pour le financement d'une partie de ses coûts d'exploitation. Les principales subventions reçues sont les suivantes :

Subvention pour remboursement des dettes

La subvention pour le remboursement des dettes représente une moyenne de 54 % pour l'ensemble de l'année 2010 (52 % en 2009) du service de la dette afférent aux dépenses approuvées par le ministère des Transports.

Subvention au transport adapté

Depuis 2002, la subvention au transport adapté est un montant total qui englobe les opérations courantes et les opérations d'investissement.

#### DETTE À LONG TERME

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de frais à l'état de la situation financière.

### **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES**

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

#### ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTIONS

Les instruments financiers classés comme actifs détenus à des fins de transactions sont portés à la juste valeur à chaque date du bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

L'organisme comptabilise ses achats et ventes d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement.

#### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être

recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les échanges de services sont comptabilisés à la valeur marchande des services reçus.

#### PRÊTS ET CRÉANCES

Les instruments financiers classés comme prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la dépense d'intérêt est inclus à l'excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses sur la durée de vie prévue de l'instrument.

#### FLUX DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction dont l'échéance n'excède pas les trois mois à partir de la date d'acquisition.

#### **COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

##### Actifs détenus à des fins de transactions

Les instruments financiers classés comme actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date du bilan et toutes variations de la juste valeur sont enregistrées aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

##### Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour ceux portant intérêt. Les produits ou les charges d'intérêt sont inclus aux résultats sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

La juste valeur des instruments financiers à court terme correspond approximativement à la valeur comptable étant donné leur échéance.

## INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de la société est constitué des actifs nets. Les objectifs de la société en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer le suivi dans les demandes de subventions afin de finaliser tous ses dossiers avant de cesser complètement ses opérations. La société gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

La société a fait la gestion de plusieurs subventions pour lesquelles il existait des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. La société s'est conformée aux exigences de ces apports affectés, à l'exception de Développement économique Canada qui a décidé d'annuler sa subvention et demande le remboursement complet des sommes versées. En date des états financiers, la direction étudie les possibilités de contester cette réclamation.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, *Instruments financiers - informations à fournir* et 3863, *Instruments financiers - présentation* ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*. La société a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

La société a classé son encaisse comme actifs détenus à des fins de transaction, ses créances comme prêts et créances, ses fournisseurs et passif couru ainsi que son emprunt bancaire comme autres passifs financiers.

**CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN**

## UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

## FLUX DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

## DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédant de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme a choisi d'appliquer le chapitre n° 3861 - *Instruments financiers - informations à fournir et présentation* - tel que lui permet les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne la présentation et l'information à fournir sur ses instruments financiers.

**INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**

## PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme sont évalués au coût et réduits en cas de perte de valeur permanente.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

L'organisme peut recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ses risques à l'égard des taux d'intérêt. L'organisme n'utilise pas actuellement la méthode de comptabilité de couverture quant au swap de taux d'intérêt. Par conséquent, les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques à l'égard du taux d'intérêt sont constatés à la juste valeur au bilan à titre d'instruments financiers dérivés; les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats de l'exercice à titre de variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés. La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments financiers dérivés identiques ou semblables.

## UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## INVESTISSEMENT NET DANS UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

Le revenu de financement découlant du contrat de location-financement est imputé aux résultats selon une formule permettant de dégager un taux de rendement constant de l'investissement restant dans le contrat de location. Aux fins de comptabilisation du revenu, l'investissement dans le contrat de location se compose des paiements minimums nets exigibles en vertu du contrat de location et des produits non gagnés.

## APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

La Ville de Trois-Rivières assume la rémunération du directeur général de l'organisme et aucun montant n'est constaté dans les états financiers.

## SERVICES OFFERTS À TITRE GRATUIT

Les services offerts à titre gratuit, constitués de contributions, sont comptabilisés à la valeur marchande des services offerts.

L'organisme a fourni des locaux à diverses entités en guise de contributions à leurs activités pour un montant de 93 595 \$ (58 916 \$ en 2009). Ce montant est présenté dans le poste « Revenus de location » à l'annexe 1 et dans le poste « Contributions et subventions » à l'état des résultats du fonds d'immobilisations.

La base d'évaluation des contributions a été établie en fonction des montants chargés à d'autres locataires pour le même genre de locaux.

**FESTIVOIX DE TROIS-RIVIÈRES**

## INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme a choisi d'appliquer le chapitre n° 3861 - *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*, tel que lui permet les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés en ce qui concerne la présentation et l'information à fournir sur ses instruments financiers.

## UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

## DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la fin de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours d'origine. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats, à l'exception du coût des stocks et de l'amortissement qui sont convertis au cours d'origine, sont convertis aux cours moyens de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

## FLUX DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

## APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES ET BIENS MATÉRIELS

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Les échanges et gratuités de biens matériels et services sont comptabilisés à la valeur marchande des biens matériels et services reçus.

**CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**

## GESTION DU CAPITAL

Le financement des activités de l'organisme est constitué principalement de revenus de gestion. Les fonds disponibles sont répartis entre les divers programmes de l'organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

## UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

**3. Modification de méthodes comptables****INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**

## ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

L'ICCA a approuvé un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'adoption de ces normes est permise. À l'heure actuelle, l'organisme n'a pas encore déterminé lequel des deux référentiels comptables il utilisera.

**CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**

## NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'ICCA a approuvé un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'adoption de ces normes est permise. À l'heure actuelle, l'organisme n'a pas encore déterminé lequel des deux référentiels comptables il utilisera.

**16. Engagements contractuels****RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

La Régie est engagée en vertu de contrats et ententes s'échelonnant entre un et cinq ans dont les impacts financiers varient selon diverses conditions. Pour 2011, la valeur de ces engagements est estimée à 6 098 178 \$ dont 3 137 263 \$ représentent la portion relative à la ville de Trois-Rivières. Ce niveau d'engagement est celui auquel fait face la Régie dans le cours normal de ses affaires.

La direction de la Régie estime que ce montant est sensiblement le même pour les quatre exercices suivants celui de 2011.



**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**

## LOCATION DES ÉQUIPEMENTS TÉLÉPHONIQUES

La société a un contrat pour la location des équipements téléphoniques jusqu'en mai 2013 qui totalise 15 316 \$ (2011 : 6 564 \$, 2012 : 6 564 \$, 2013 : 2 188 \$).

## CONTRATS ENTRETIEN

La société a des contrats d'entretien ménager et d'entretien du terrain qui totalisent 42 900 \$ (2011 : 27 300 \$, 2012 : 15 600 \$).

## UNIFORMES DES CHAUFFEURS

La société a un contrat pour la fourniture d'uniformes des chauffeurs pour 2011 et 2012 pour un montant total estimatif de 76 820 \$ avant taxes dépendamment des quantités achetées. Les paiements estimatifs sont de 38 410 \$ en 2011 et 38 410 \$ en 2012.

L'ensemble des engagements pris par la société totalise approximativement 135 036 \$.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES**

- a) En vertu d'une entente concernant la gestion de la diffusion culturelle à la salle de spectacle du Cégep de Trois-Rivières, l'organisme s'est engagé à payer des frais de location annuels de 30 000 \$. En contrepartie, le Cégep de Trois-Rivières s'est engagé à verser des honoraires annuels, pour la gestion de la diffusion, d'un montant de 30 000 \$ à l'organisme. Cette entente prendra fin le 30 avril 2016.
- b) En vertu d'une autre entente, l'organisme s'est engagé à prêter sans frais au Cégep de Trois-Rivières des équipements spécialisés. Cette entente prendra fin le 30 avril 2026.
- c) L'organisme a signé une entente de publicité pour un montant total de 85 000 \$ dont 15 000 \$ sera offert sous forme d'échange de services. L'entente débutera en janvier 2011 et se terminera en décembre 2011.
- d) L'organisme s'est engagé par contrat pour la fourniture de ressources humaines en matière de services techniques pour des salles de spectacles se terminant le 30 juin 2012. Le solde de l'engagement au 31 décembre 2010 s'établit à 37 975 \$ et les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2011	25 061 \$
2012	12 914 \$

**CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN**

L'organisme s'est engagé par contrat de bail pour la location d'un photocopieur se terminant en 2014, ainsi que pour la location d'un panneau d'affichage routier se terminant en 2012. Le solde de ses engagements au 31 décembre 2010 s'établit à 16 432 \$ et les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2011	5 651 \$
2012	5 651 \$
2013	3 420 \$
2014	1 710 \$

**INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**

## ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX ET DE PROTOCOLES D'ENTENTE

L'organisme loue des locaux en vertu de baux de location-exploitation qui viennent à échéance en juin 2011 et février 2014. Les loyers futurs s'élèveront à 432 240 \$ et comprennent les paiements suivants pour les quatre prochains exercices :

2011	150 865 \$
2012	129 865 \$
2013	129 865 \$
2014	21 645 \$

L'organisme loue de l'équipement de bureau en vertu de baux de location-exploitation qui viennent à échéance en septembre 2013 et juin 2014. Les loyers futurs s'élèveront à 27 085 \$ et comprennent les paiements suivants pour les quatre prochains exercices :

2011	8 627 \$
2012	8 628 \$
2013	8 150 \$
2014	1 680 \$

L'organisme, en signant des protocoles d'ententes, s'est engagé à verser une contribution annuelle à un organisme. Cette entente vient à échéance en 2012. Les contributions s'élèveront à 30 000 \$ et comprennent les paiements de 15 000 \$ annuellement pour les deux prochains exercices.

**CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**

## ENGAGEMENTS

L'organisme a signé une entente d'honoraires professionnels jusqu'au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2010, l'engagement s'élève à 12 450 \$ et comprend les paiements suivants pour les deux prochains exercices :

2011	6 150 \$
2012	6 300 \$

De plus, l'organisme s'est engagé à verser 80 000 \$ à l'organisme « Les nuits polaires » concernant la fête familiale 2011.

**17. Éventualités****a) Cautionnement et garantie****RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

## LETTRES DE CRÉDIT BANCAIRE

En vertu du décret numéro 451-2005, la Régie possède sept lettres de crédit bancaire totalisant 1 300 000 \$ renouvelables annuellement émises en faveur du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

**INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**

L'organisme, par le biais du fonds local d'investissements, a cautionné des emprunts contractés par différentes sociétés de la région pour un montant n'excédant pas 40 000 \$ (46 496 \$ en 2009). Aucune provision pour réclamation de caution n'a été constituée au

31 décembre 2010 (0 \$ en 2009) sur les cautions pour lesquelles des sommes pourraient être exigées.

L'organisme est actuellement à négocier sa première convention collective. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de la négociation et le montant que l'organisme, le cas échéant, devrait verser. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers.

#### **b) Autoassurance**

##### **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

La Régie a pour politique générale de s'assurer contre certains risques. Chaque type d'assurance est assorti d'un montant de franchise propre afin, qu'advenant un sinistre, l'événement n'affecterait pas significativement la situation financière de la Régie.

#### **c) Poursuites**

##### **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

###### **EXPROPRIATION DE TERRAINS SUR LE SITE DU LET DE CHAMPLAIN**

En 2003, la Régie a entrepris des procédures d'expropriation pour devenir propriétaire de terrains privés antérieurement loués dans le cadre de l'exploitation du LET de Champlain. Ces procédures ont fait l'objet d'oppositions et ont été débattues devant les tribunaux. Le 2 août 2006, la Cour d'appel a confirmé le jugement rendu par la Cour supérieure en juillet 2005 qui rejetait la procédure en droit superficielle et reconnaissait à la Régie le droit d'exproprier les terrains. En octobre 2006, la Régie est devenue propriétaire, en pleine propriété, des terrains concernés. L'indemnité d'expropriation sera fixée par le Tribunal administratif du Québec. La Régie ayant déjà déposé, au ministre des Finances, les sommes signifiées dans ses offres détaillées, aucune autre provision ne fut prise aux états financiers.

###### **Réclamation de dommages devant la Cour supérieure**

Les Serres du St-Laurent inc. a déposé une réclamation en dommages maintenant rendue à près de 2,4 millions de dollars concernant la convention pour la fourniture de biogaz par la Régie. La Régie conteste cette réclamation et demande, par ailleurs, le remboursement des paiements faits antérieurement au titre d'une compensation pour la fourniture de biogaz, ainsi que le paiement du biogaz lui-même. Le total de la réclamation de la Régie s'élève maintenant à près de 1,8 million de dollars.

Un jugement a été rendu par la Cour supérieure en 2011. Celui-ci condamne la Régie à payer 1 275 000 \$ (la part de la Ville serait de 46,78 %). La Régie compte porter ce jugement en appel. Dans l'éventualité où la somme serait payable, la façon de financer le paiement et, conséquemment, de comptabiliser la dépense n'a pas été déterminée. Par ce fait, aucune provision ne figure aux présents états financiers.

#### **d) Autres**

##### **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

La Régie est partie à des litiges et à des réclamations dans le cours normal des affaires. La direction est d'avis que tout règlement éventuel n'aurait pas d'effet important sur la situation financière de la Régie.

## 20. Juste valeur des instruments financiers

### RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

La juste valeur des instruments financiers présentés à court terme se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Les dettes à long terme portant intérêt à des taux d'intérêt fixes sont sujettes à un risque de juste valeur. La juste valeur n'a pas été déterminée, mais la Régie présente l'information disponible en date du 31 décembre 2010.

### CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES

#### RISQUE DE CRÉDIT

La valeur comptable des principaux actifs financiers de l'organisme représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit.

Le risque de crédit de l'organisme est principalement attribuable à ses comptes clients. L'organisme analyse régulièrement le solde de ses comptes clients et une provision pour mauvaise créance est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

#### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers présentés à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Étant donné que certaines dettes à long terme seront remboursées totalement (capital et intérêt) par des subventions du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, il en résulte que la juste valeur de ces apports mis en contrepartie de la juste valeur des dettes à long terme ont pour effet une juste valeur nulle.

La juste valeur des autres dettes à long terme correspond approximativement à leur valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

### COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Risque de crédit

La société est exposée à un risque de crédit en raison de l'enregistrement de montants à recevoir d'employés et de la Corporation de l'Amphithéâtre de Trois-Rivières inc. La société évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le montant de risque maximal correspond à la valeur comptable de cet actif.

## Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire porte intérêt à un taux variable. Toute augmentation de ce taux entraînera une augmentation des charges financières de la société.

**CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN**

## RISQUE DE CRÉDIT

La valeur comptable des principaux actifs financiers de l'organisme représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit.

Le risque de crédit de l'organisme est principalement attribuable à ses comptes clients. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme a adopté des politiques en matière de crédit. De plus, l'organisme analyse régulièrement le solde de ses comptes clients et une provision pour mauvaise créance est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur estimative.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers présentés à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des créances à recevoir n'a pu être déterminée, avec suffisamment de fiabilité, au prix d'un effort raisonnable parce qu'il n'existe pas de marché financier actif pour ce type de créances.

La valeur comptable des dettes à long terme dont le taux fluctue en fonction du taux du marché représente une estimation raisonnable de la juste valeur étant donné que leur taux d'intérêt est basé sur le taux préférentiel.

La juste valeur de la dette à long terme à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

**INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**

## INSTRUMENTS FINANCIERS

## Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal des activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les prêts à terme à taux variables et à taux fixes, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

## Risque de taux d'intérêt

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêt.

La majorité des dettes à long terme porte intérêt à taux variables. L'organisme est sujet à ce risque pour ce qui a trait à l'emprunt pour le bâtiment Unité technologique, mais pour les autres emprunts, l'organisme a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer ce risque.

## Juste valeur

La juste valeur des prêts à terme à taux variables se rapproche de leur valeur comptable étant donné qu'ils portent intérêt à des taux qui varient en fonction du taux du marché et la juste valeur de ceux à taux fixes se rapproche de leur valeur comptable étant donné qu'ils ont été consentis selon les conditions du marché au moment de l'émission et qu'une provision est comptabilisée si la direction estime une valeur de réalisation estimative inférieure au solde de l'investissement.

La juste valeur des instruments financiers à court terme et des dépôts à terme de l'organisme est sensiblement la même que leur valeur comptable étant donné leur échéance à court ou moyen terme.

La juste valeur de la dette à long terme à taux variables de l'organisme se rapproche de sa valeur comptable étant donné qu'elle porte intérêt à des taux qui varient en fonction du taux du marché.

## Instruments financiers dérivés

Le type d'instruments financiers dérivés utilisé par l'organisme est le swap sur taux d'intérêt. Il s'agit de contrats financiers dont la valeur est en fonction des taux d'intérêt. L'utilisation de produits dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques de taux d'intérêt et d'autres risques de marché. Les produits dérivés sont utilisés par l'organisme pour gérer ses risques liés aux taux d'intérêt.

## Valeur nominale et juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur nominale et la juste valeur des instruments dérivés relatifs aux swaps de taux d'intérêt de l'organisme au 31 décembre 2010 et 2009 :

Échéance	Valeur nominale	31 décembre	31 décembre
		2010	2009
		Juste valeur négative	Juste valeur négative
2014	225 000 \$	5 342 \$	8 000 \$
2023	2 350 000 \$	271 116 \$	258 328 \$
2024	1 950 000 \$	230 670 \$	214 164 \$
2025	2 123 200 \$	305 534 \$	283 860 \$
	<u>6 648 200 \$</u>	<u>812 662 \$</u>	<u>764 352 \$</u>

Au cours de l'exercice, une perte de 48 310 \$ (gain de 562 492 \$ en 2009), à titre de variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, est incluse aux résultats au poste « Autre produit (charge) - Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés ».

**FESTIVOIX DE TROIS-RIVIÈRES**

## INSTRUMENTS FINANCIERS

## Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

## Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers présentés à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

**CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**

## RISQUE DE CRÉDIT

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

## JUSTE VALEUR

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

**21. Autres notes****RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

## EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires sont d'un montant autorisé total de 15 065 000 \$ et se composent ainsi :

- 3 000 000 \$ pour les dépenses d'administration au taux de base minoré de 0,25 % ou au taux des acceptations bancaires plus 0,4 %;
- 15 000 000 \$ pour les dépenses en immobilisations en cours financées par le règlement au taux de base minoré de 0,25 % ou au taux des acceptations bancaires plus 0,4 %;
- 65 000 \$ pour les dépenses d'administration au taux de base plus 1,25 %.

Le total de ces emprunts ne doit pas dépasser 15 065 000 \$.

Au 31 décembre 2010, l'emprunt bancaire n'était pas utilisé.

Les emprunts temporaires sont garantis par le gouvernement provincial. Au 31 décembre 2010, le taux de base était de 3 % et le taux des acceptations bancaires 1,12 %.

La Régie dispose également d'une facilité de crédit sous forme de carte de crédit pour un montant de 60 000 \$ au taux de 19,99 %.

## INFORMATIONS AUX MEMBRES

La Régie fait partie du périmètre comptable des organismes municipaux indiqués ci-dessous, elle doit fournir à ces derniers, ligne par ligne, l'information financière leur permettant d'en faire une consolidation proportionnelle.

Bien que ces informations soient couvertes par les autres notes complémentaires, le rapport du trésorier et le rapport de l'auditeur indépendant, le format imposé pour la production du rapport financier de la Régie ne permet pas de les incorporer de manière pratique au présent document. C'est pourquoi ils n'ont pu être intégrés dans la présente note.

## Organismes parties à l'entente constitutive

- Ville de Trois-Rivières
- Ville de Shawinigan
- MRC de Maskinongé
- MRC de Mékinac
- MRC des Chenaux

## Mode de répartition

Le mode de répartition utilisé pour attribuer à chacun des membres sa juste part de chacun des postes est celui défini dans l'entente constitutive de la Régie et dans la résolution 2007-12-2956 précisant l'application des dispositions comptables de l'entente.

Deux annexes complémentaires au présent rapport en résultent.

## Rapport financier par compétence

Considérant que l'assujettissement des municipalités à l'une ou l'autre des compétences de la Régie n'est pas uniforme et que les bases de répartition de chacune ne sont pas les mêmes, l'entente constitutive de la Régie prévoit que cette dernière doit tenir une comptabilité distincte des revenus et des dépenses pour chacune des compétences dont elle a la responsabilité.

L'essentiel des transactions de revenus et la majorité des transactions de dépenses sont spécifiquement rattachés à une compétence. Dans les cas où une répartition doit être faite, la Régie l'effectue en fonction de paramètres propres à chacune des situations. Elle tient et met périodiquement à jour des registres à cette fin.

Chaque transaction touchant les immobilisations, les placements et les dettes spécifiquement rattachée à une compétence. Comme la Régie ne tient cependant pas de comptes et de registres distincts par compétence pour les autres postes de l'état de la situation financière (encaisse, débiteurs, créditeurs, etc.), ils sont répartis à chaque compétence en proportion des revenus totaux générés par chacune d'elles.

L'annexe 1, complémentaire au présent rapport, fournit pour chaque compétence l'état de la situation financière, l'état des résultats à des fins fiscales et l'état des activités d'investissement à des fins fiscales.

## Rapport financier scindé par membre

Les postes du rapport financier scindé par membre sont la résultante de la participation de chaque membre dans chacune des compétences. La base de répartition retenue à l'intérieur de chaque compétence est celle prévue dans l'entente constitutive de la Régie



et dans la résolution 2007-12-2956 précisant l'application des dispositions comptables de l'entente.

L'annexe 2, complémentaire au présent rapport, fournit pour chaque membre sa juste part à l'état de la situation financière, l'état des résultats à des fins fiscales et l'état des activités d'investissement à des fins fiscales.

L'annexe 3, complémentaire au présent rapport, fournit aux membres l'information relative aux soldes et aux transactions à éliminer au moment de la consolidation des informations financières de la Régie dans leurs propres rapports.

L'annexe 4, complémentaire au présent rapport, fournit pour chaque membre sa juste part des engagements de la Régie pour les prochains exercices.

#### PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MUNICIPALES

##### Partenariat commercial

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie « Régie » détient 49 % de la société Récupération Mauricie, S.E.N.C. « société ». Ce partenariat commercial est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part comptabilisée aux états financiers de la Régie a été établie à partir des états financiers audités de la société au 31 mars 2010, date de la fin d'exercice de la société. Aucune donnée auditée n'est disponible au 31 décembre 2010. Au cours de l'exercice 2010, la Régie a reçu un remboursement de capital de 200 000 \$.

Situation financière et résultats des activités de la société au 31 mars 2010 :

#### ACTIFS

Encaisse	757 113	\$
Débiteurs	785 887	
Stocks	73 998	
Frais payés d'avance	16 027	
	1 633 025	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	279 238	
	1 912 263	\$

#### PASSIF

Créditeurs	1 103 155	\$
Produits reportés	68 947	
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	19 372	\$
	1 191 474	

DETTE À LONG TERME	54 335	\$
	1 245 809	

CAPITAL DES ASSOCIÉS	666 454	
	1 912 263	\$

#### REVENUS

Chiffre d'affaires	4 604 427	\$
Charges	4 162 500	

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	441 927	\$
----------------------------	---------	----

## ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE LA SOCIÉTÉ

La société s'est engagée envers la Régie en vertu de contrats pour la location d'espace et de partage de frais venant à échéance en 2025. Le montant de la dépense au 31 mars 2010 est de 323 920 \$.

De plus, la société s'est engagée envers un associé pour la location d'équipement dont le bail vient à échéance en 2025. Le montant de la dépense au 31 mars 2010 est de 404 848 \$.

La société s'est engagée envers un associé en vertu d'un contrat de services et de gérance du centre de tri venant à échéance en 2025. Le montant des honoraires annuels est de 162 000 \$.

## PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE FERMETURE DU LET ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS

La Régie a procédé à la création d'un fonds de fermeture du site d'enfouissement au 31 décembre 1995 et jusqu'au 31 décembre 2002, elle a utilisé un taux de 2,5 % par tonne métrique enfouie pour calculer le montant à transférer annuellement à ce fonds. À la suite de différentes analyses effectuées, ce taux a été révisé à la baisse à 1,60 \$ par tonne métrique enfouie en 2003, à 1,10 \$ par tonne métrique enfouie en 2004, 2005 et 2006, à 0,96 \$ par tonne métrique enfouie en 2007 et 2008 et à 2,00 \$ par tonne métrique enfouie en 2009 et 2010. Depuis 2007, la Régie doit comptabiliser ce fonds à titre de passif aux états financiers. En 2010, une somme de 466 230 \$ (497 590 \$ en 2009) a été comptabilisée en augmentation du passif, et ce, à même les activités financières.

Au cours de l'exercice, des dépenses de 39 469 \$ ont été imputées à ce passif (397 625 \$ en 2009).

## PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE POSTFERMETURE DU LET DE ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS

La Régie a procédé à la création d'un fonds de postfermeture du site d'enfouissement au 31 décembre 1997. Depuis 2007, la Régie doit comptabiliser ce fonds à titre de passif aux états financiers. En 2010, une somme de 291 394 \$ (40 841 \$ en 2009) a été comptabilisée en augmentation du passif, et ce, à même les activités financières. Le montant transféré est basé sur le tonnage d'enfouissement réel des clients de l'exercice auquel est appliqué un taux de 1,25 \$/tonne métrique (0,25 \$/tonne métrique en 2009) basé sur les expériences passées.

## PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE FERMETURE DU LET DE CHAMPLAIN

Le montant transféré est basé sur le tonnage d'enfouissement de l'exercice auquel est appliqué un taux de 2,00 \$/tonne métrique basé sur les expériences passées. En 2010, une somme de 167 114 \$ (164 570 \$ en 2009) a été comptabilisée en augmentation du passif, et ce, à même les activités financières.

## PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE POSTFERMETURE DU LET DE CHAMPLAIN

En 2010, la Régie a comptabilisé une somme de 104 446 \$ (48 770 \$ en 2009) à titre de passif, et ce, à même les activités financières. Le montant transféré est basé sur la valeur actualisée du coût prévu pour les activités de postfermeture du LET. Le montant transféré est basé sur le tonnage d'enfouissement réel des clients de l'exercice auquel est appliqué un taux de 1,25 \$/tonne métrique basé sur les expériences passées. De ce passif, la Régie a versé un montant de 110 970 \$ (0 \$ en 2009) à la fiducie gérant le fonds de gestion postfermeture pour le LET de Champlain.

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**

## RÉSULTAT - TRANSPORT ADAPTÉ

	2010		2009	
REVENUS				
Tarifs - handicapés	189 249	\$	172 058	\$
Subventions	910 291		802 736	
Contribution des municipalités	472 295		497 803	
Remboursement de la taxe sur carburant	17 899		20 210	
	<u>1 589 734</u>	\$	<u>1 492 807</u>	\$
CHARGES				
Salaires des chauffeurs	417 689		457 027	
Autres salaires	263 688		196 407	
Charges sociales	130 359		143 971	
Matériel et fournitures	294 101		392 335	
Assurances et immatriculation	26 931		24 980	
Honoraires professionnels	20 979		16 438	
Financement	61 701		61 726	
Contrats de taxis	204 612		192 542	
Informatique	1 297		1 161	
Divers	2 164		4 252	
	<u>1 423 521</u>		<u>1 490 839</u>	
EXCÉDENT	<u>166 213</u>	\$	<u>1 968</u>	\$

## EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire sous forme de découvert bancaire est d'un montant autorisé de 1 000 000 \$ au taux de base de 0,25 % et est renouvelable en juin 2011. Au 31 décembre 2010, le solde de l'emprunt est de zéro.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

## Risque de marché

La société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

## Risque de liquidité

La société considère qu'elle dispose de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme, et ce, à des coûts raisonnables.

## Juste valeur

La valeur comptable de la dette à long terme est proche de sa juste valeur, les taux d'intérêt correspondant approximativement aux taux du marché.

## RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

La société offre un régime de retraite à prestations déterminées géré par un fiduciaire.

Les placements du régime sont comptabilisés à la valeur du marché actuelle. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée à la juste valeur.

#### SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FERMÉS

La société a des soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés totalisant 301 298 \$. Ces excédents doivent être exclusivement appliqués aux fins auxquelles ils sont destinés à moins que d'autres fins ne soient spécifiées dans un règlement subséquent, approuvé de la même manière qu'un règlement d'emprunt selon la loi qui régit la municipalité.

1. Règlement 101 et 102 (2008)	85 060 \$
2. Règlement 97 (2005)	10 053 \$
3. Règlement 107 (2008)	125 832 \$
4. Règlement 110 (2009)	77 646 \$
5. Règlement 108 (2009)	2 707 \$

#### ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, la société a procédé à l'adjudication d'un contrat d'agrandissement du Centre de service pour un montant de 3 399 476 \$ taxes incluses et faisant référence au Règlement n° 119.

#### RECLASSEMENT

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice précédent.

#### INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les objectifs de la société dans la gestion de son capital sont :

Protéger sa capacité à financer ses opérations pour continuer l'exploitation et assurer suffisamment de liquidités pour financer les activités de services et pour couvrir les frais généraux et administratifs, le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations, les éventuelles acquisitions et la croissance future.

La société gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour leur utilisation. La société s'est conformée aux exigences grevant ces apports affectés.

La société a des fonds réservés pour différents projets qui totalisent environ 307 773 \$. Ces fonds ne peuvent être utilisés que pour les fins auxquelles ils sont prévus et la société s'est conformée aux exigences grevant ces réserves.

#### **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES**

##### **INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL**

En matière de gestion du capital, l'organisme vise de façon générale à promouvoir le développement culturel de la Ville de Trois-Rivières en utilisant les sommes qui lui sont allouées. Tout déficit de l'exercice est comblé par une contribution supplémentaire de la Ville de Trois-Rivières.

De plus, l'organisme gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'organisme s'est conformé aux exigences de ces apports affectés.

Les actifs nets investis en immobilisations se composent des montants suivants :

	2010	2009
Immobilisations	1 239 414 \$	1 602 943 \$
Créances à long terme	981 252	1 135 896
Dette à long terme	(1 283 039)	(1 511 246)
Aide gouvernementale reportée	(783 890)	(1 038 655)
	<b>153 737 \$</b>	<b>188 938 \$</b>

#### COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

##### EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant maximal permis de 125 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 3 % et était garanti par la subvention à recevoir de Développement économique Canada. L'emprunt bancaire est échu depuis le 28 février 2010 et le Centre financier Desjardins fait des suivis réguliers avec la direction de la société pour un éventuel remboursement complet. Les négociations, entre le Centre financier et la direction sont présentement en cours pour le renouvellement de l'emprunt bancaire. Aucun solde n'est disponible au 31 décembre 2010.

##### CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les fêtes du 375<sup>e</sup> anniversaire de Trois-Rivières étant terminées, la société est à finaliser tous ses dossiers avant de cesser complètement ses opérations. La société dépend entièrement de la Ville de Trois-Rivières pour combler son déficit accumulé et régler son passif.

#### CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN

##### INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'organisme vise de façon générale à détenir des actifs nets non affectés en quantité suffisante afin de pouvoir effectuer des aménagements et projets importants dans les exercices futurs.

L'organisme gère des subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'organisme s'est conformé aux exigences de ces apports affectés.

##### RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ

Depuis janvier 2007, l'organisme offre à ses employés cadres un régime de retraite simplifié, pour lequel l'employeur verse aux REÉR de l'employé le même montant que celui cotisé par l'employé lui-même, jusqu'à concurrence de 5 % du salaire brut de ce dernier. Au cours de l'exercice, dix cadres y ont participé (dix cadres en 2009), versant 19 897 \$ (16 552 \$ en 2009) dans ce régime de retraite. La cotisation de l'employeur s'est élevée à 17 195 \$ (15 256 \$ en 2009).

##### AVANCES BANCAIRES

L'organisme dispose d'une marge de crédit financement Accord D Affaires autorisée de 35 000 \$, dont un montant initialement de 32 750 \$ a été converti en dette à long terme, portant intérêt à 7,79 %. Le solde de cette dette est de 29 591 \$ au 31 décembre 2010. La limite de crédit est garantie par une caution de la Ville de Trois-Rivières.

**INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**

## EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, à 2 % au-dessus du taux préférentiel, d'un montant autorisé de 30 000 \$, est renouvelable annuellement.

## GESTION DE CAPITAL

Le financement des activités de l'organisme est constitué principalement de subventions de la Ville de Trois-Rivières. Les fonds disponibles sont répartis entre les divers fonds de l'organisme en fonction des priorités établies par le Conseil d'administration tout en tenant compte de leur mission.

L'organisme, par le biais du fonds local d'investissement, a établi des politiques et procédures pour l'acceptation des projets présentés par les sociétés relativement à leur demande de soutien financier.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion de capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent à l'exception de l'ajout d'un volet Innovation aux politiques du fonds local d'investissement.

**FESTIVOIX DE TROIS-RIVIÈRES**

## AVANCES BANCAIRES

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 150 000 \$ portant intérêt à 3,50 % en sus du taux préférentiel. Elle est renouvelable dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier.

Les avances bancaires sont garanties par les comptes clients et les subventions à recevoir ainsi qu'une caution de la Ville de Trois-Rivières jusqu'à concurrence de 95 000 \$.

## INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'organisme est constitué des actifs nets (déficitaires). Les objectifs de l'organisme en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'organisme gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit ramené à un niveau satisfaisant.

L'organisme gère plusieurs subventions et dons pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'organisme s'est conformé aux exigences de ces apports affectés.